

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 2082 - page 129

971 - Guadeloupe

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre.

SIKRYE.

Objet : la prise en charge d'enfants et de jeunes hors temps scolaires, de tous les milieux sociaux, sans discrimination, sans distinction d'âge, d e sexe, d'origine, d'appartenance ethnique, de nationalité, de condition sociale, de conviction philosophique, politique ou religieuse, elle organisera, gèrera et animera des centres d'accueil et de loisirs sans hébergement (ALSH) et/ou des séjours durant les grandes et petites vacances scolaires en se dotant de moyens éducatifs adaptés aux différentes tranches âges, en accord avec les projets éducatifs, pédagogique et d'animation du centre, elle pourra par ailleurs accueillir des enfants présentant ce qui communément considéré comme un handicap, elle pourra aussi créer différentes structures d'accueil - centre de loisirs- dans le cadre des minis camps, des sorties et autres animation liées à l'enfance pourront être organisés, organiser des conventions, séminaires, formation autour de l'animation pour l'enfant et le jeune, mettre en place des journées, salons, forums autour de l'enfant ; créer des espaces et événements d'échanges entre parents/enfants ; concevoir, réaliser, promouvoir des supports pédagogiques ou supports d'information et d'animation ; et généralement, réaliser toutes opérations et prestations se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : 5, cité Urbain Gétrin, 97110 Pointe-à-Pitre.

Date de la déclaration : 13 janvier 2016.